80 LES CONFESSIONS

Sen. 19. bles, sans aucune difference de temps ni de nation 24. en sorre que si tous les peuples de la terre s'y étoient abandonnez, comme ceux de ces malheureuses villes, ils auroient tous été également conpables devant Dieu, qui n'a pas fait les hommes

Ce qui pour user ainfi les uns des autres. Ainfi c'est viofait l'é-ler les loix de la societé qui doit être entre le Créanormité teur & les créatures, que de souiller par une infades pechez ma mie si desordonnée la pureté de la nature dont il est l'auteur.

Pour ce qui n'est crime que parce qu'il est con-On eft ebligé de traire aux mœurs & à l'usage de quelque pais ou suivre les de quelque peuple, la regle qu'on doit suivre sur loix du cela, est de se conformer à l usage reçû & pratiqué pays où dans les lieux où l'on se trouve. Car CHAQUE état l'on se rionve; & ou chaque nation subsiste sur de certaines convenpourquoy, tions generales, qu'il n'est permis ni aux citoyens, ni aux étrangers de violer; puisque Toute partie qui s'éloigne du rapport qu'elle doit avoir avec son tout est viciense & dereglée.

Mais quand c'est Dieu qui ordonne quelque cho-Tes orelres de fe de contraire aux mœurs ou aux conventions mu-Dies font tuelles de quelque peuple que ce soit, il faut le preferafaire, quoiqu'il ne se soit jamais fait; ; il faut l'éoles aux Loix par- tablir quoiqu'il ne fût point encore établi, ou le ziculicres rétablir si l'on n'avoit que cesse de le pratiquer. de quelque Car si un Prince peut ordonner dans les lieux de foctere que son obéissance des choses que ni ses Prédecesseurs se foit.

ni lui n'avoient point encore ordonnées, & s'il est constant que bien loin que ce soit violer les loix de la societé que de suivre cette nouvelle Ordonnance, ce seroit au contraire les violer que de ne la pas suivre, puisque LA PREMIERE LOY de toute societé, c'est d'obéir à son Roy; combien plus sommes nous obligez d'obéir sans hesiter à tout ce que Dieu nous commande, puisqu'il est le Roi des Rois, & que sa Royauté s'étend sur tou-

tes les créatures? Et comme dans les societez